

Décision

Générale

colonial

Décision n° 831 décision n° 831 du 1er septembre 1951

n° 831

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 septembre 1951

Numéro JO

n° 11 du 01/10/1951

Date du numéro

1 octobre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois pour en jouir à Madagascar est accordé à M. Randriantsoa (Jérôme), secrétaire comptable contractuel, dont le contrat arrivé à expiration est renouvelé pour une période d'égale durée. Une réquisition de passage Djibouti-Tamatave par voie maritime et une réquisition Tamatave-Vohimasina (région de Fianarantsoa) par voie de terre seront délivrées à l'intéressé qui appartient au groupe IV.